



Inspecteur d'Académie
Inspection
Pédagogique Régionale
d'Arts Plastiques

Dossier suivi par
Alain Murschel
IA-IPR d'arts plastiques

Téléphone
06 79 55 42 25
Fax
02 38 79 45 87
Mél.

alain.murschel
@ac-orleans-tours.fr

Rectorat d'Orléans-Tours
21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 01

L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
Monsieur Alain MURSCHEL

à
Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts
plastiques

Sous couvert de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Orléans, le 1^{er} septembre 2017.

Objet : Lettre de rentrée 2017, enseignement des arts plastiques.

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s d'arts plastiques.

Chères et chers collègues.

L'année scolaire passée a été celle de notre rencontre. Je profite de cette lettre de rentrée pour vous remercier tous, professeurs, formateurs, conseillers départementaux et pédagogiques, préparateurs, interrogateurs, de l'accueil que vous m'avez réservé ; facilitateur dans ma prise de fonction et appréciable dans l'appropriation du territoire académique qu'il m'importait de circonscrire le plus largement possible en étant, je l'espère, toujours proche de vous et de vos préoccupations du terrain.

Je félicite tous les lauréats de concours, encourage toutes celles et ceux qui envisagent de préparer un concours à faire ce saut qualitatif et souhaite à nos nouveaux collègues entrant dans le métier et/ou l'académie, une installation personnelle sereine et une bonne prise de fonction.

Découvrant les six départements que comporte notre académie, j'ai pu observer et apprécier vos nombreuses initiatives, actions, vos implications et engagements ; tous contributifs à la valorisation disciplinaire des arts plastiques, dans une année d'autant plus fort mobilisatrice puisque traversée par la réforme. Vous n'avez pas démerité, plus, vous avez su faire-valoir les arts plastiques au sein de vos établissements, notamment dans les Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires, tout en mesurant certains écueils d'instrumentalisation ; parce qu'il nous importe de garantir l'enseignement d'une pratique questionnante, problématisante, référencée et non d'être juste un enseignement "pratique".

Les observations menées durant cette première année ainsi que vos nombreux retours encourageants m'invitent à faire valoir et servir notre discipline, avec le même élan et dynamisme.

C'est pourquoi, et parce que la réforme mise en place nous est propice, il nous faut saisir cette « fenêtre ouverte sur le monde » que sont *les Parcours* ; à l'instar de ce que l'histoire des arts avait apporté à notre enseignement en matière de visibilité (et de reconnaissance) au moment de l'évaluation du D.N.B.

C'est ce même rendez-vous qu'il nous est autorisé de poursuivre, (ré)investir, faisant du Parcours d'Education Artistique et Culturel le prolongement naturel et incontournable de notre enseignement, vivant ainsi sur deux pieds : l'un au sein de votre salle, l'autre à l'extérieur.

Parce qu'il permet d'appréhender l'artistique sur l'ensemble de la scolarité, dans la logique des cycles, et qu'il renforce la culture et le sensible du jeune élève citoyen en devenir.

Les arts plastiques dans un positionnement stratégique de la scolarité obligatoire

Notre discipline des arts plastiques s'étant mise à l'épreuve de l'accompagnement personnalisé (A.P.), des E.P.I., désormais « enseignements complémentaires » ; se (re)mettant en œuvre au travers de l'histoire des arts, ou rebaptisant de son nom les arts visuels à l'école, démontre constamment sa nécessité et légitimité.

Par-delà son/ses heure(s) hebdomadaire(s) obligatoire(s) inscrit(s) dans les textes institutionnels et préconisée(s) dans la logique de progressivité et récurrence attendue/souhaitée, elle sait aussi investiguer d'autres espaces et s'étendre sur d'autres temporalités, par une multitude d'actions et projets pédagogiques divers.

Il nous faut donc, cette année, en sus des cours dispensés, porter toute notre attention sur cinq rendez-vous et positionnements stratégiques :

- **Les compétences**, propres aux arts plastiques, du socle commun de connaissances de compétences et de culture, aux langages des arts comme aux représentations du monde, par exemples, ont été identifiées, éprouvées et évaluées dans vos pratiques d'enseignements renouvelées, à dessein de vous assurer un positionnement informé et assuré au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans laquelle nous existons.

A ce titre, veillez à ce que chacune de vos séquences repose bien sur (à minima) trois composantes : plasticienne, culturelle et théorique ; garantissant ainsi leur appropriation à chaque séquence et facilitatrice de saisies progressives de compétences « pour échapper à l'usine à cases », eu égard du fort effectif qui nous est spécifique.

La tenue du « livret scolaire unique du CP à la 3^e » doit faire l'objet d'une attention particulière de votre part : attentif à la qualité de ce que vous y renseignez, il importe de rendre visible cet écrit professionnel et de communication transmis aux familles, mais surtout lisible, compréhensible.

<http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html>

- **Le cycle 3**, qui est à entendre comme un levier d'activation de pratiques et sollicitations/rencontres conjointes entre l'école et le collège, vous permet in fine d'être des « passeurs » assurés et rassurants de la culture artistique. Votre engagement en ce sens sera contributif d'une culture pédagogique partagée avec les professeurs des écoles et renforcera les pratiques artistiques au regard des attendus des programmes d'enseignements artistiques également obligatoires à l'école. Votre présence au sein du conseil école-collège en assurera toute sa construction, cohérence, visibilité et ambition.

- **L'histoire des arts**, a trouvé toute sa stabilité dans les nouveaux programmes et fait partie intrinsèquement de votre enseignement, si tentait que celui-ci n'en minore pas la pratique qui doit rester centrale. Servant très souvent un E.P.I., il s'émancipera plus aisément et justement au sein du P.E.A.C.

- **Les Parcours**, notamment celui d'**Education Artistique et Culturelle**, inscrits dans la loi, rendent notre discipline à minima incontournable, au mieux « fondamentale ». Il vous faut donc s'en saisir pour assurer, tout au long des cycles, un continuum artistique et culturel. Tous les projets et actions, aussi modestes qu'ambitieux, éphémères que pérennes sont à raisonner entre-eux à dessein d'échafauder, de charpenter et d'édifier un parcours d'éducation artistique et culturelle propice à la formation de l'élève, qui donne sens et favorisant les **continuum et parcours ambitieux**.

Les espaces d'expositions que vous êtes fort nombreux à mettre en place au sein de vos établissements, au-delà de ce qu'ils apportent en matière de motivation des élèves ou de rayonnement disciplinaire et des liens potentiels avec l'école-le collège-le lycée-les familles, sont des lieux pédagogiques vécus qui trouvent aussi places dans le P.E.A.C.

Il vous appartient donc de rendre visible tous vos projets, toutes vos actions et sorties ; d'être force de propositions dans vos établissements.

Il est enfin évident que l'artistique et la Culture se lovent dans bien d'autres Parcours : en matière d'orientation et des métiers, sur les questions de citoyenneté et de liberté d'expression (voir E.M.C.) ou encore traitant des codes et autres valeurs esthétiques : nous apportons indéniablement des visions, pensées, postures et pratiques singulières autres aux Parcours Citoyens, Avenir et Educatif de Santé. A nous de les investir ; de tendre des liens potentiels et opérants entre certaines séquences et ces Parcours.

Lien application Folios : <http://eduscol.education.fr/cid101019/les-parcours-educatifs-ecole-college-lycee.html#lien1>

- **Le D.N.B.**, nous maintient évidemment dans le champ de l'évaluation finale, non en tant qu'acteur de l'histoire des arts, mais en tant que professeur d'arts plastiques ; un artisan contributif du parcours (d'E.A.C. par prédilection) que l'élève choisira de soutenir

pour son oral. Là encore, soyez force de propositions dans vos établissements pour que la place qui nous est laissée au D.N.B. soit bien honorée.

Il en va ainsi du positionnement et rayonnement que vous souhaitez impulser et asseoir.

Nouvelles modalités du Diplôme National du Brevet des collèges :

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

Que l'implication dans les Parcours et des projets interdisciplinaires soit toujours source de motivation, d'enrichissement et d'épanouissement pour vous et pour vos élèves. Qu'elle place toujours l'artistique avec intelligence au sein de dispositifs transversaux nourrissants et au sein d'un cadre de la réforme assoupli pour préférer stimuler qu'imposer (E.P.I possible dès la 6^{ème} et sans thématique ni de nombre imposés,...).

C'est dans cette démarche transversale que nous devons poursuivre notre action. La mutualisation de vos recherches et la réinterrogation de vos pratiques devront servir, sans inquiétude ni frilosité, l'enrichissement collectif et collaboratif; à l'instar d'artistes ou de vos élèves qui parviennent, au travers de leur collaboration et co-création, à s'affirmer et à exister dans le regard de l'autre.

Les arts plastiques en lycée et post-bac

Si les résultats des épreuves facultatives et de spécialité d'arts plastiques au baccalauréat restent honorables, il apparaît que les questions de *la présentation* et de *l'œuvre*, la saisie de ce qu'est une démarche, un projet ou un enjeux artistique, ainsi que les programmes limitatifs gagneraient à être davantage appropriés par les élèves afin d'accroître une plus grande homogénéité entre la partie pratique des travaux et la partie d'entretien / de connaissances et contribuer ainsi à **la réussite de tous sur les territoires**.

Mais je n'ignore pas vos contraintes qui, malheureusement, imposent à certains d'entre-vous des regroupements de niveaux en sus de réductions d'heures. Il m'importe d'œuvrer à l'amélioration de certaines situations, dans la logique du pilotage à mener en faveur de l'offre de formation académique, mais je compte aussi sur vous.

Par-delà son positionnement en série littéraire, il nous faut accroître la valorisation de l'enseignement de spécialité en lycée, pour renforcer les effectifs trop hétérogènes sur le territoire

Je vous renvoie également aux textes institutionnels en vigueur et au *vade-mecum* présent sur le site disciplinaire académique (rubriques « Lycées » et « Baccalauréat ») ; afin de vous alerter et solliciter à la plus grande application, en tant que professeurs préparateurs en lycées et en tant que membres des jurys, pour veiller à la conformité des futurs dossiers (format, épaisseur, nombre de travaux...) et documents (fiches pédagogiques, identifications, signatures, tampons, nature d'épreuve...) présentés aux épreuves du baccalauréat.

Les jurys sont tenus à vérifier, sans état d'âme, la conformité absolue des dossiers et documents : il en va des seules responsabilités des professeurs-préparateurs et des élèves. Soyez-y donc tous extrêmement sensibilisés et vigilants ! Reportez-vous à la page « *Un accueil équitable des candidats* » du *vade-mecum*.

Deux nouvelles questions entrent dans les programmes :

L'artiste Sophie Taueber-Arp (vidéo : <https://www.rts.ch/play/tv/le-doc-ch/video/sophie-taeuber-arp-une-inconnue-celebre?id=5360037>) apportera sa touche féminine au tandem déjà établi par Véronèse et Viola pour l'enseignement facultatif, quant à l'enseignement de spécialité, ce sont les duos, groupes et collectifs d'artistes (des années 60 à nos jours) qui rejoignent désormais le programme limitatif.

<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-duo-groupes-collectifs-en-arts-plastiques-du-debut-des-annees-1960-a-nos-jours>

Les programmes limitatifs de l'enseignement de spécialité et facultatif :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110040

Dans la lignée de l'enseignement de spécialité d'Informatique et sciences du numérique (I.S.N.) déjà proposé en classe terminale de la série S, un enseignement facultatif d'Informatique et création numérique (I.C.N.) a été introduit en classe de seconde générale et technologique comme enseignement d'exploration. Il appartient aux enseignants d'arts plastiques ayant en charge cet enseignement, en sus de leurs compétences, d'y apporter leur singularité de « plasticien » qui leur est propre.

La Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures en Arts – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP), au lycée Alain Fournier de Bourges, fait office de référence, avec pas moins de deux délégations cette année qui sont venues à la rencontre des équipes pédagogiques, en prémices d'ouvertures similaires dans d'autres académies (Lyon et Reims) ; portant à huit le nombre de CPES-CAAP, dès cette rentrée.

http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/textes_programmes/post_bac/

Une pratique questionnante et référencée au cœur des apprentissages

Nul doute que vos situations pédagogiques restent majoritairement propices à faire pratiquer, expérimenter et « animer » l'artistique en créant des situations questionnantes, dont le champ référentiel partage la ou les mêmes problématiques, mais que de trop nombreuses inspections ne m'ont pas laissées voir.

Conformément à l'épistémologie de notre discipline, à sa didactique et au bénéfice des apports cognitifs de tous les élèves, je souhaite que la pratique se fasse plus abondante et diverse, qu'elle soit présente – le ressort même – du lancement de séquences, donc plus immédiate ; pour ensuite y faire émerger les réflexions et démarches dans une articulation pensée avec des connaissances et un champ référentiel problématisé.

Par une mise en pratique (plus) immédiate et questionnant (tous) nos élèves, ils seront en mesure de s'activer plus volontairement, massivement et productivement.

Une formation en ce sens est mise en place dans le cadre du P.A.F. 2017-2018.

Entre inspections et P.P.C.R.

Si j'entends le temps d'inspection comme un moment privilégié d'observation et d'évaluation qui doit rester opportun à l'échange critique, réflexif et constructif à dessein de toujours apporter une plus-value, au sein d'un accompagnement, il ne doit pas vous encourager à le transformer en un temps d'exposé - trop long et fastidieux - du déroulé programmatique de la séquence. Les documents attendus que vous me présentez doivent l'explicitier, pour vous en libérer et préférer entrer dans la pratique avec vos élèves.

Le nombre d'inspections en arts plastiques n'a jamais été aussi élevé depuis dix ans, dans une année 2016-2017 dite « transitoire » ; impliquant que les notes d'inspections proposées n'ont été prises en compte que pour certains professeurs, eu égard de la mise en place du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Le P.P.C.R. a notamment pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires – ici professeurs - en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

Plus d'informations sur la revalorisation salariale :

<http://www.education.gouv.fr/cid112017/parcours-professionnels-carrieres-remunerations-quels-effets-debut-2017-pour-les-personnels-enseignants-education-orientation-psychologues.html>

Il instaure un nouveau type d'accompagnement et d'évaluation des enseignants en se distinguant de l'inspection habituelle, qui ne disparaît pas pour autant.

Il régit un principe commun, plus lisible et transparent, puisque ces quatre rendez-vous de carrière s'effectuent selon votre positionnement de carrière (échelon) et permet de faire des points d'étapes, tous les 7 ans et sur l'ensemble de ces années.

- Le premier rendez-vous de carrière s'effectue dans la deuxième année du 6^{ème} échelon. Il permet de porter un regard sur les 7 ans écoulés et d'accélérer l'avancement au 7^{ème} échelon.

- Le second, entre le 18^{ème} et 30^{ème} mois du 8^{ème} échelon.

- Le 3^{ème} rendez-vous s'effectue dans la seconde année du 9^{ème} échelon pour l'accès à la Hors Classe.

- Le 4^{ème} temps permettra de porter un regard sur la globalité de la carrière pour l'accès à la Classe exceptionnelle.

Trois grades sont désormais établi : « Classe normale », « Hors-classe » et un nouveau, la « Classe exceptionnelle ».

L'enseignant est évalué et promuvable, par un regard croisé entre l'inspecteur et le chef d'établissement autour d'une grille de compétences partagées.

En sus d'inspections tant auprès de professeurs titulaires que contractuels, l'IA-IPR se référera également à une liste établie émanant des services rectoraux pour les professeurs concernés par le P.P.C.R..

Monsieur Emmanuel Ygouf quitte ses fonctions de chargé de mission d'inspections. Qu'il soit ici officiellement remercier pour la qualité du travail et des échanges établi tout au long d'une mission qu'il a honoré sans faille. C'est Madame Murielle Luck qui lui succède.

Madame Marine Pillaudin-Errard, viendra également rejoindre le désormais trio des professeures chargées de missions, aux côtés de Madame Véronique Mousson-Vaslier : qu'elles en soient donc ici toutes autant remerciées.

Mes remerciements aux professeurs tuteurs qui acceptent cette belle mission d'accompagner avec bienveillance les six professeurs stagiaires d'arts plastiques ainsi que les étudiants de l'ESPE lors de leurs stages.

Ma reconnaissance va également à la qualité du travail de suivi mené par Marie-Juliette Rebillaud, professeure responsable du Master MEFF Arts plastiques à l'ESPE.

Vous contribuez tous à ce que nos stagiaires s'approprient le métier en ayant les bonnes clés pour échafauder demain leur propre parcours, au sein d'une discipline pleinement investie.

Des espaces de partages pour mutualiser vos pratiques

Mobilisé sur plus d'une vingtaine de journées de formations l'an passé, m'ayant permis de venir à la rencontre des 400 professeurs d'arts plastiques public-privé que compte l'académie (311 titulaires, 89 non-titulaires), je souhaite poursuivre autant que faire ce peu cet **accompagnement**, ces temps de rencontres au sein de l'académie, des différents départements, afin de palier à ce sentiment d'isolement disciplinaire que vous ressentez parfois et pour favoriser les mutualisations et partages de pratiques.

Plusieurs leviers sont (ré)activés :

- **Le Plan de Formation Académique (P.A.F.)** 2017-2018 qui est enrichi par plusieurs thématiques résultants de besoins observés et qu'il m'importe que vous questionniez :

- Mener une réelle pratique problématisante en arts plastiques -
- Arts plastiques, histoire des arts et P.E.A.C. dans une logique de cycle 3 -
- Enseigner les arts plastiques par le numérique - (un jour pour chaque département !)
- Formation aux nouvelles questions limitatives pour les professeurs de lycées -
- Mise en place de partenariats culturels et orientations spécifiques Post-Bac -
- Formation statutaire des néo-titulaires et contractuels arts plastiques -
- Rencontre annuelle autour du cycle 3 pour une liaison tangible école-collège -
- FOdeFO des professeurs-formateurs arts plastiques -

Lien : [http://documentation.ac-orleans-](http://documentation.ac-orleans-tours.fr/informations_academiques/formation_continue_college/)

[tours.fr/informations_academiques/formation_continue_college/](http://documentation.ac-orleans-tours.fr/informations_academiques/formation_continue_college/)

Face à cette offre non négligeable de formations mises en place cette année (notamment autour du numérique ; qui est d'autant plus conforté dans les nouveaux programmes d'arts plastiques ou face au développement d'une nouvelle culture du numérique et de ses enjeux eu égard de la création artistique contemporaine), vous ne pouvez pas faire l'impasse de pratiques numériques dans votre projet d'enseignement : vos fiches de progressions doivent en témoigner.

Si nombreux établissements sont désormais dotés de tablettes, en sus d'autres outils informatiques divers, il faut rappeler que ceux-ci font parties intrinsèquement de notre matériel pédagogique disciplinaire et servent d'outils et de moyens à la création ; notre discipline, vos salles, méritent cet équipement.

Projet de cadre de référence des compétences numériques pour l'école et le collège :

<http://eduscol.education.fr/cid111189/cadre-de-referance-des-competences-numeriques-pour-l-ecole-et-le-college.html>

Lettre Edu_Num Arts plastiques :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/lettre-edu-num-arts-plastiques-best-of-pour-letee.html>

Face à la question prégnante et récurrente du droit à l'image, posée par bons nombres d'entres-vous, je vous propose un formulaire type que vous trouverez sur notre site et qu'il vous appartient d'utiliser à votre convenance :

http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/numerique/droit_a_image/

- **Les rencontres de mutualisations de pratiques des enseignants du Privé**, encadrées par les professeurs-formateurs Madame Christelle Algayon et Monsieur Yoann Guillemot qui reçoivent toute ma confiance et gratitude.

- **La préparation au concours de l'agrégation interne d'arts plastiques** qui a été reconduite et soutenue par le renforcement d'un volet horaire plus conséquent, par-delà son objectif, reste un lieu propice à l'échange et la mutualisation de pratiques. Je remercie les formatrices Mesdames Frey, Miquelis, Luck et Mousson-Vaslier.

Concernant les concours d'agrégation et du CAPES-CAFEP externe d'arts plastiques, des épreuves viennent de connaître certaines modifications, eu égard les évolutions induites par les nouveaux programmes du collège, notamment.

Vous y trouverez également les sujets zéro :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid110902/precisions-epreuves-agregation-et-capes.html>

- **Notre site disciplinaire académique** qui a été renouvelé et dont vos contributions ne sauront que le valoriser, sans se suppléer aux sites nationaux, d'Eduscol notamment, sert de plate-forme de communication et d'exposition.

Je compte sur votre collaboration pour partager et mettre en lumière vos actions, initiatives (innovantes) et vos projets (singuliers) ; ainsi vous contribuerez à y faire émerger des ressources et dessiner une identité propre à notre discipline dans le paysage numérique, académique et au-delà.

A l'instar du projet *A pied d'œuvre* où « La nature [était] partout » et dont je félicite l'ensemble des élèves et professeurs pour la qualité des productions, il vous appartient de faire-valoir et partager vos actions, expositions, projets et les arts plastiques « partout » sur la toile, par ce filtre là.

Mes remerciements à notre webmester, Monsieur Lebeau, pour la gestion du site dont les nombreuses ressources sont sources d'informations et méritent la création d'un raccourci sur vos bureaux.

Site d'arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours :

<http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/>

Sites Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/>

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

Les nouveaux programmes :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/nouveaux-programmes-du-college.html>

Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/ressources-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-pour-les-cycles-3-et-4.html>

Ressources par compétences du socle :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-competece-du-socle.html>

Ressources par dispositifs et enseignements :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement.html>

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves (livret scolaire) :

<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>

P.E.A.C. :

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

<http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/parcours/eac/>

Partenaires

Je tiens à réitérer mes remerciements aux différents partenaires culturels qui, de près ou de loin, s'associent à vos projets, vos actions, parfois en les animant avec grande audace, contribuant ainsi activement au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de vos établissements.

Ce lien tissé avec les artistes et les acteurs de la scène artistique (locale), de ce milieu professionnel et associatif (local), est précieux pour nous. Il offre aux élèves une autre rencontre avec l'art(istique), une coloration autre, dans une transmission non supplée, mais complémentaire à notre enseignement parce qu'échafaudée avec clairvoyance. De là naît des rencontres aussi.

DAAC Orléans-Tours :

http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action_educative/arts_et_culture/reseau_daac/

Le sensible au cœur de la République

Saisissons cette opportunité qu'il nous est donnée de transformer, élever, ses jeunes avec ce qui est notre matériau, notre terreau : les arts plastiques et faisons de notre discipline un terrain actif et fertile à la transmission des valeurs de la République.

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'un élève qui éprouve l'art, éprouve le sensible.

Par conséquent il devient un citoyen actif, sensible et sensibilisé, qui se construit, pense et se révèle, par l'expression plastique, artistique et le regard des autres.

Plus que jamais l'école de la République doit veiller à ce sensible.

Ne perdez jamais de vue que c'est en passant par le filtre de l'école que vos élèves peuvent et doivent disposer équitablement d'un enseignement des arts plastiques de qualité et d'un accès à la culture.

Le développement de l'éducation aux médias et à l'information mérite en ce sens d'être (ré)investiguer, à dessein préventif, de formation et de développement de l'esprit critique. <http://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-information.html>

Nous devons tous en être les garants et en avoir une responsabilité partagée, dans une école où les fondamentaux sont constamment (re)définis.

Je vous encouragerais toujours à vous positionner dans les différentes instances au sein de vos établissements : conseils d'enseignements, pédagogiques, d'administration, etc. afin qu'à travers vous, les arts plastiques s'y exposent et y prennent leur part de « fondamental ».

Soucieux d'être au plus près de vous, croyez en mon entier dévouement ; à ma mobilisation et réactivité permanente pour être à votre écoute et soutenir la qualité de votre travail : tant envers notre discipline qu'au service des élèves et de leur réussite.

Des élèves qui savent, je me répète, se surpasser, nous surprendre, si vous savez les guider là où il faut aller. Et tout en citant notre Ministre Jean-Michel Blanquer : « Vous exercez la mission la plus noble qui soit, celle qui consiste à élever chaque enfant au meilleur de lui-même, par-delà et à travers toutes les différences et même toutes les difficultés » avec une même « exigence d'équité ».

Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques, une bonne rentrée et année scolaire des plus fructueuses et des plus épanouissantes.

Je vous adresse mes plus courtoises salutations et, « pour bâtir une école de la confiance », toute ma confiance.

Alain MURSCHEL,
Inspecteur d'Académie –
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
d'Orléans-Tours

